

Reconnaissance des diplômes et validation des acquis d'expériences

Les diplômes et certificats de fin d'études étrangers ne sont pas toujours reconnus en Suisse. Et pour certaines professions, il faut un diplôme, c'est obligatoire. Dans certains cas, c'est possible de faire reconnaître son diplôme étranger. Votre diplôme étranger n'est pas reconnu ? Ou il manque un diplôme ? Dans ces cas, vous pouvez faire une validation des acquis d'expériences. Cela veut dire : faire reconnaître vos expériences professionnelles et personnelles.

La reconnaissance de diplôme : pour les professions réglementées

Vous avez un diplôme étranger ?

Sous certaines conditions, vous pouvez demander de faire reconnaître votre diplôme. Si votre diplôme est reconnu, on pourra dire qu'il est équivalent à un diplôme ou à un certificat de fin d'études suisse.

Pour certaines professions (dans les domaines de la santé, de l'enseignement et du droit), la reconnaissance officielle du diplôme étranger est obligatoire pour pouvoir travailler en Suisse. Ces professions sont protégées.

Par exemple pour les professions suivantes : médecin, infirmier, enseignant ou avocat. Pour faire reconnaître un diplôme (faire la procédure de reconnaissance de votre diplôme), c'est payant.

La page internet Reconnaissance.swiss du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) explique la procédure à suivre selon les métiers. Il transmet aussi les contacts des services concernés.

L'attestation de niveau : pour les professions non réglementées

Pour la plupart des professions, la reconnaissance officielle n'est pas obligatoire, pour pouvoir travailler en Suisse.

Par exemple pour les professions suivantes : cuisinier, mécanicien, informaticien, graphiste, formateur d'adultes, etc...

Pour ces professions, vous pouvez demander une attestation de niveau. Cette attestation montre la valeur de votre diplôme étranger dans le système de formation suisse. Cette attestation peut aussi être utile pour vos recherches d'emploi.

La page internet reconnaissance.swiss du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) transmet les informations utiles.

La validation des acquis de l'expérience

Vous n'avez pas de diplôme ?

Vous pouvez essayer de faire reconnaître votre parcours professionnel, vos expériences professionnelles et personnelles. Toutes ces expériences peuvent être reconnues comme une partie d'un diplôme professionnel (CFC ou AFP), ou même un diplôme total. Cette démarche s'appelle : la validation des acquis de l'expérience, Le Centre d'orientation scolaire et professionnelle (COSP) du canton du Jura vous informe sur cette validation. Il vous conseille dans cette démarche, c'est gratuit.

Repasser le certificat de fin d'étude

Vous avez une expérience professionnelle, mais vous n'avez pas de diplôme, ni de certificat de fin d'études reconnus ? Vous pouvez passer le certificat de fin d'études suisse d'une formation professionnelle.

Pour repasser le certificat, le processus dépend de votre formation, de votre expérience professionnelle et de votre âge. Dans tous les cas, vous devez avoir de bonnes connaissances du français (Niveau B1/B2).

Pour plus d'informations, contactez le Centre d'orientation scolaire et professionnelle (COSP). C'est gratuit.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/ecole-et-formation/reconnaissance-des-diplomes-et-validation-des-acquis-dexperiences